

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Répression (France) > **Mobilisations contre la loi Travail : A Rennes, un syndicaliste frappé à (...)**

RÉCIT

Mobilisations contre la loi Travail : A Rennes, un syndicaliste frappé à terre par des policiers

jeudi 7 avril 2016, par [BOURGNEUF Cécile](#) (Date de rédaction antérieure : 3 avril 2016).

Un homme de 60 ans envisage de porter plainte pour violences policières après les manifestations contre la loi travail jeudi à Rennes qui avaient tourné à l'affrontement avec les forces de l'ordre.

Après les manifestations contre la loi travail, une nouvelle plainte pour violences policières devrait être déposée devant l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) la semaine prochaine. Cette fois-ci, ce ne sont pas des lycéens qui estiment avoir été violentés par les forces de l'ordre mais un syndicaliste rennais de 60 ans. L'homme, membre du syndicat Sud Santé sociaux affirme, vidéo à l'appui, avoir reçu plusieurs coups de la part de deux policiers en marge des manifestations de jeudi à Rennes.

La vidéo amateur, postée sur les réseaux sociaux, montre des policiers charger plusieurs opposants à la loi travail qui voulaient rejoindre le Parlement de Bretagne dans l'hypercentre, ce qui n'avait pas été autorisé par la Préfecture. On y voit notamment un homme tomber près d'une voiture, se rouler en boule et recevoir à terre plusieurs coups de matraque et de pieds de la part de deux policiers. « C'est bien mon client que l'on voit sur cette vidéo affirme M^e Olivier Pacheu, l'avocat du syndicaliste, joint par Libération. Un certificat médical atteste d'une ecchymose de 12 cm sur ses jambes et d'une incapacité de travail de trois jours. Il a pris de sacrés coups, il boite sérieusement. »

Interpellé quelques minutes plus tard, ce père de famille a ensuite été placé 48 heures en garde à vue. « En dehors des violences subies, cette garde à vue l'a éprouvé. D'autant plus qu'il a attendu 20 heures avant d'être auditionné la première fois et que le procureur voulait même le placer en détention provisoire au départ. Il l'a mal vécu », poursuit l'avocat. Remis en liberté samedi après-midi, il a été mis en examen et sera jugé le 22 avril pour « participation à un attroupement armé » et « violences envers un agent de la force publique avec armes [projectiles ndlr] ». Ce qu'il conteste. « Le policier qui l'a interpellé dit qu'il lui a porté un coup pour l'immobiliser parce qu'il était menacé mais la vidéo prouve le contraire. Il a reçu plusieurs coups et il n'a lancé aucun projectile. Il n'a pas de casier judiciaire et comptait rentrer après la manifestation. Sur la vidéo on le voit courir pour éviter les gaz lacrymogènes, c'est tout. »

« Nous demandons des explications officielles indique à Libération Eric Adam, secrétaire départemental Sud Santé sociaux. Ce militant Sud était au sol et tenait un drapeau du syndicat au moment où les policiers l'ont chargé. Il s'agit d'une personne convaincue, déterminée et pacifique. Il n'a commis aucun acte répréhensible si ce n'est d'être dans le cortège. Cette vidéo traduit le manque de discernement de ces policiers alors qu'il n'aspirait qu'à défendre ses valeurs et ses

idéaux. »

Goulven Bouilliou, infirmier et militant à Sud, manifestait au côté de son collègue avant de le perdre de vue et qu'il ne soit interpellé. Lui aussi dénonce une réponse totalement disproportionnée des policiers ce jour-là : « En début d'après-midi, on était une dizaine de notre syndicat parmi 1 000 à 2 000 jeunes qui voulaient accéder à la place du Parlement pour occuper la place toute la nuit. On pensait passer facilement le barrage mais les forces de l'ordre ont tout de suite balancé des gaz lacrymogènes. En dix ans de manifs, je n'ai jamais vu ça. Ils en ont envoyé plus d'une centaine. On n'arrivait plus à respirer. Certains manifestants ont alors répliqué mais c'est la police qui a commencé et c'était totalement démesuré. »

Samedi, neuf autres personnes dont trois mineurs, ont été présentées à un juge à Rennes. Elles ont été mises en examen et placées sous contrôle judiciaire en attente de leur jugement.

Cécile Bourgneuf

P.-S.

* « A Rennes, un syndicaliste frappé à terre par des policiers ». Libération. 3 avril 2016 à 18:33 : http://www.liberation.fr/france/2016/04/03/a-rennes-un-syndicaliste-frappe-a-terre-par-des-policiers_1443672